

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Une dépêche télégraphique d'Athènes, en date du 1<sup>er</sup> janvier, annonce que M. Delyannis aurait demandé avec instance qu'on suspendît l'ouverture de la conférence jusqu'à son arrivée à Paris, où il doit représenter la Grèce dans les délibérations qui vont avoir lieu.

Nous ignorons, dit la France, si la demande dont il s'agit a été adressée à quelques gouvernements étrangers, mais ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est que, jusqu'à présent, elle n'est point parvenue au gouvernement français.

Il n'y a donc lieu de prévoir aucun changement dans les dispositions prises pour que la conférence se réunisse le 9 courant.

Des journaux se livrent à des conjectures sur la durée plus ou moins longue de la conférence qui doit s'ouvrir le 9.

Nous croyons que toutes les allégations qui se produisent à cet égard sont au moins prématurées.

On se demande si les travaux de la conférence pourront être terminés avant la réunion des Chambres. Mais il n'y a pas de lien nécessaire entre des négociations diplomatiques et la réunion du Corps-Législatif. Assurément, il serait à désirer qu'on pût annoncer aux membres du Corps-Législatif la solution favorable du conflit gréco-turc dès leur première réunion, et tout fait prévoir qu'il en sera ainsi. Mais, en supposant qu'il en fût autrement, il ne pourrait jamais s'agir que de quelques jours de retard.

Un journal étranger a prétendu que la Russie aurait demandé qu'on étendît le terrain des délibérations de la conférence, et notamment qu'on revînt sur certains points du traité de 1856.

Nous sommes à même d'affirmer qu'aucune proposition de ce genre n'a été formulée.

La Turquie, de Constantinople, du 4 janvier, publie un article intitulé : Réunion de la conférence, disant que la Russie, en prenant l'initiative de faire appel à la décision de la diplomatie, se couvre d'un masque de libéralisme qui n'est qu'apparent. La Turquie ajoute :

« Depuis 1856, la Russie cherche toujours à ramener la question orientale sur le tapis. Maintenant qu'elle voit que l'insurrection de Crète est terminée et que la Porte adopte une attitude énergique, elle propose une conférence, que les puissances ne pourraient refuser sans encourir une lourde responsabilité.

» La Russie espère que le résultat de cette proposition sera la suspension de la mesure d'expulsion dont les sujets helléniques résidant en Turquie sont menacés. Mais la Porte ne souffrira pas que les actes auxquels elle recourt pour sa légitime défense soient discutés. Dans le cas contraire, on peut être certain que le plénipotentiaire ottoman se retirerait. La conférence serait alors rompue. Mais que la Russie prenne garde : une guerre, dans les circonstances actuelles, pourrait être pour elle plus désastreuse que ne l'a été la guerre de Crimée. »

Un détail piquant pour l'histoire, arrive de Belgrade.

Le gouvernement serbe, qui depuis si longtemps laisse tous les échos de l'Europe du projet de ses réformes constitutionnelles dans un sens libéral, vient de dissoudre soudainement la commission constituante de Servie, juste au moment où cette assemblée discutait des garanties légitimement dues aux citoyens.

On écrit de Berlin, le 2 janvier :

« A la réception des ministres et des généraux, le roi a parlé de la consolidation de la paix, et a exprimé sa confiance que la nouvelle année serait vouée entièrement aux travaux pacifiques, d'autant plus que des expériences récentes ont prouvé que la bonne volonté des cabinets européens conciliait tous les différends. Le roi a approuvé spécialement les efforts faits par le comte de Bismark en faveur de la paix. »

La Gazette de la Croix confirme que de nouvelles négociations sont engagées entre la Prusse et le duché de Brunswick pour la conclusion d'une convention militaire entre les deux pays.

Il est fort question en ce moment, à Londres, d'un plan de réductions de dépenses que le secrétaire d'Etat de la guerre serait sur le point de proposer. Ce plan reposerait sur le rappel de 20,000 hommes de troupe des colonies et sur la suppression du recrutement pendant une année.

L'éventualité d'une diminution dans l'armement d'une des grandes puissances de l'Europe est une si étrange nouveauté, de notre temps, qu'il eût été impardonnable de la passer sous silence.

On tient pour de pure invention, écrit-on de Rome, la nouvelle donnée par le *Mémorial diplomatique* que l'ambassade de France aurait envoyé à Paris un mémoire sur l'exécution de Monti et de Tognetti, concluant que la peine de mort a été légalement appliquée et que le pape ne pouvait pas la commuer.

On lit dans la Gazette officielle de Florence :

« Les nouvelles reçues de l'intérieur constatent que, dans la plupart des provinces méridionales, tout marche régulièrement pour l'application de l'impôt de monture. Des troubles, heureusement sans importance, se sont manifestés dans quelques provinces; il n'y a eu d'événement grave à déplorer que dans une commune de la province de Reggio (Emilie), où les habitants se sont révoltés contre la force publique, qui a été obligée de se servir de ses armes. Il y a eu six morts et quelques blessés. Les instigateurs du tumulte ont été arrêtés. »

Une correspondance datée de Washington, 22 décembre, donne les nouvelles suivantes sur l'état des choses dans l'île de Cuba :

« Le département d'Etat a reçu de la Havane des dépêches très-circonstanciées sur l'insurrection et sur les chances de réussite qu'elle présente. D'après la teneur de ces dépêches, il ne paraît pas probable que le mouvement insurrectionnel puisse aboutir, tant que l'ordre et la tranquillité seront maintenus en Espagne. Ce n'est que dans le cas où la guerre civile viendrait à éclater dans la Péninsule que le succès de l'insurrection deviendrait presque assuré.

**FEUILLETON.**

11

**LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY**

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

**X. — L'ESPAGNE EN 1834.**

Dans les dernières années de sa vie, Fernand VII, roi peu populaire et n'ayant qu'une fille, Isabelle, aujourd'hui reine d'Espagne, alors encore enfant, fit un testament en vertu duquel la loi salique était abolie.

Don Carlos, frère du roi, et qui représentait le principe aboli par ce testament, abandonna Madrid avec sa femme et ses enfants, le 16 mars 1833, pour se rendre en Portugal auprès de don Miguel.

Les Cortès furent assemblées pour prêter serment de fidélité à la fille du roi, proclamée princesse des Asturies et héritière du trône.

Ces formalités remplies, Ferdinand dépêcha un envoyé, Cordoba, à son frère pour l'engager à reconnaître publiquement sa nièce comme héritière de la couronne.

Don Carlos refusa et fit suivre ce refus d'une déclaration datée du 29 avril 1833, mais sans vouloir per-

mettre à aucun de ses partisans, et ils commençaient à se montrer en assez grand nombre, de prendre les armes en faveur de sa cause.

Cinq mois plus tard, Ferdinand mourut (29 septembre). Plusieurs chefs espagnols, très-populaires, entre autres le fameux curé Mérino, le Mina de la plaine, quoique âgé de soixante ans, traversa une partie de l'Espagne avec plusieurs centaines de cavaliers pour se mettre à la disposition de celui qu'ils considéraient comme le seul héritier légitime du trône.

Don Carlos, ainsi que son frère, d'un caractère irrésolu quand il fallait agir, au lieu de courir en Espagne et de faire un énergique appel à ses partisans, resta à l'étranger et n'osa rien.

La reine Christine, au contraire, s'appuyant sur le parti libéral, ordonna le désarmement de ceux qui étaient hostiles à sa fille Isabelle et créa partout des *urbanos*, espèces de milices ou gardes nationaux, recrutés dans les classes riches défavorables à don Carlos. Elle envoya une armée d'observation sur la frontière du Portugal, pour empêcher son beau-frère de se jeter dans le royaume.

Cette armée, en apparence sous le commandement de Rodil, républicain avancé, était de fait aux ordres supérieurs de Saarsfield, partisan de la légitimité et n'attendant pour se ranger sous les drapeaux de don

Carlos qu'une simple démarche de sa part. Le prétendant, au lieu de s'adresser à Saarsfield, s'adressa à Rodil. Saarsfield, blessé de ce que le prince avait préféré s'aboucher avec son inférieur, envoya sur-le-champ sa soumission à la reine, chose que pendant plusieurs jours il n'avait pas voulu faire.

Rodil se mit alors à la poursuite de don Carlos, jeté sans argent, sans protection au milieu de l'armée désorganisée de don Miguel. Mais bientôt les événements amenèrent la capitulation d'Evora et don Carlos dut quitter la péninsule.

Cependant, sa cause avait alors en Espagne de telles racines, qu'à la mort de Ferdinand, une trentaine de bataillons de volontaires, organisés tout-à-coup en Biscaye et dans les Castilles, le proclamèrent sous le nom de Charles V. En même temps, des bandes se formèrent de toutes parts dans les campagnes. C'est à ce moment que Saarsfield, nommé vice-roi de Navarre, reçut l'ordre d'étouffer promptement, et par tous les moyens, l'insurrection dans les provinces du Nord. Cet officier général, qui n'était nullement défavorable à la cause de don Carlos, laissa aux partisans de ce prince tout le temps nécessaire pour se bien organiser, se tenant prêt à passer lui-même de leur côté avec ses troupes, si on lui en témoignait le désir par une démarche positive.

On ne parut pas le comprendre. Les premiers chefs

carlistes négligèrent cette occasion unique, soit par maladresse, soit par jalousie; les bataillons insurgés, mal commandés, se débâtèrent, et Saarsfield, voyant qu'il se compromettait inutilement pour un parti inhabile, finit par marcher sur Bilbao, où il entra.

Sa conduite avait paru tellement molle au gouvernement de la reine qu'on lui ôta son commandement en lui annonçant que sa santé ne lui permettait pas de continuer à l'exercer. Plus tard, on voulut lui donner de nouveau le commandement en chef; il répondit ironiquement que sa santé ne pouvait le lui permettre.

Après ces premières tentatives si mal combinées, en faveur de don Carlos, la reine Christine put croire un instant que tout était apaisé, et qu'elle gouvernerait au nom de sa fille, sans opposition. Il n'en devait pas être ainsi de quelques années.

A la fin de 1833, plusieurs officiers très-influents dans le nord de l'Espagne, entre autres Zavala, Eraso, Simon de la Torre, Armentcha, se jetèrent dans les montagnes du Guipuscoa et de la Biscaye, à la tête de bandes armées pour soutenir la guerre au nom de Charles V.

Le plus capable de ces chefs de bandes était Eraso, ancien colonel dans l'armée régulière et jadis commandant la ligne des Pyrénées. Dès le 12 octobre 1833, il avait, à Roncevaux, proclamé Charles V; mais, tombé fort malade, il avait dû abandonner ses soldats et se

» Le capitaine général Lersundi a donné des ordres pour opérer un grand mouvement de concentration des troupes disséminées dans l'île et attaquer le quartier-général des insurgés à Bayamo. Le comte de Balmaseda s'avancera sur cette ville avec les gros des forces réunies à Nuevitas, pendant que le colonel Lono, assilé des colonnes mobiles parties de Puerto Principe et de plusieurs autres points, prendra la place à revers par la route du lac Tunas. Un engagement général, qui décidera du sort de l'insurrection, aura lieu probablement dans une dizaine de jours sous les murs de Bayamo. •

#### UNE LETTRE DE GARIBALDI.

Elu député au Parlement de Florence par les électeurs d'Ozieri, le général Garibaldi a cru devoir, cette fois, accepter le mandat qui lui est offert. La lettre suivante, écrite de Caprera le 24 décembre 1868, fait connaître les motifs de son acceptation; on y trouve aussi, dans le style ordinaire au héros de la révolution, le récit de la campagne de Mentana. C'est un torrent d'injures qui n'épargne plus personne. Le général voit partout des traîtres et des tyrans; il n'y a que sa propre sottise qu'il ne voit pas et il ne la verra jamais, car il faudrait pour cela qu'il sortît de lui-même. Voici cette nouvelle épître :

#### A mes électeurs de la Gallura.

Si jamais il y eut une circonstance propre à m'embarrasser, certainement c'est ma réélection comme député de Gallura; je me trouve placé entre les sympathies affectueuses que j'ai pour les populations qui me sont chères et que je voudrais servir au prix de ma vie, et la répugnance d'approcher d'un gouvernement qu'on pourrait appeler « la négation de Dieu, » comme un Anglais éminent a appelé le gouvernement de Naples en 1860.

Anciens républicains par principes et de fait, mes amis et moi, nous avons accepté de bonne foi la monarchie, nous ne lui demandions pas autre chose que d'améliorer la condition du pauvre peuple, de maintenir sa dignité intacte vis-à-vis des puissances de la terre et du vampire qui nous opprime depuis des siècles. Mais qu'avons-nous obtenu de ce gouvernement? Jugez-en vous-mêmes.

Tolérant par nature, je n'aime pas à prononcer des paroles amères, et certes j'aurais respecté un gouvernement quelconque qui ferait le bien; mais fait-il le bien, le gouvernement qui régit aujourd'hui l'Italie?

Mes amis du Parlement, parmi lesquels se trouve l'illustre Cairoli, m'ont remplacé à souhait et ont défendu comme ils le devaient les intérêts de cette noble province.

Mais qu'attendre d'un gouvernement qui ne sait que commettre des exactions, dilapider la substance du peuple, et se faire l'agent d'une puissance étrangère? Et pour rendre honneur

à la vérité, ne faut-il pas dire que la conduite de ce gouvernement, dans les derniers événements de la campagne romaine, a été une série de trahisons.

Veillez, entre mille et mille, écouter celle-ci :

Profitant de mon bannissement à Caprera (après Sinalunga) où l'on a tant fait pour me retenir prisonnier, les gouvernants ont voulu se donner l'air de libérateurs, ils ont fait savoir qu'il suffisait de quelques coups de fusil à Rome pour pouvoir voler au Capitole; de là l'erreur dans laquelle sont tombés les malheureux Romains et les immortels 70 jugés par l'héroïque Henri Cairoli.

Moi qui connais la fausseté de ces messieurs, j'ai douté de leur généreuse pensée et, tremblant pour le sort de ces braves, j'ai donné l'ordre à Cairoli de se replier sur nous vers la frontière; mais il était trop tard; ma première disposition sur le territoire romain ne fut pas exécutée, mon message n'étant pas parvenu à Cairoli, et je me trouvai sur les lieux après la catastrophe (je puis produire les documents).

Après ma fugue de Caprera, que je n'aurais pas pu exécuter sans l'aide de mes excellents amis de la Maddalena et de la Gallura, je trouvai le mouvement commencé, et mes amis et mes fils engagés; je courus à la frontière pour avoir l'honneur de participer à la plus belle, à la plus splendide, à la plus généreuse des entreprises romaines, le renversement du gouvernement de Satan. Le 22 octobre, je passais la frontière. Le 23, j'avais rejoint le corps de Menotti. Le 25, nous attaquâmes Monte Rotondo. Le 26, nous avons fait replier l'armée papale dans l'enceinte de Rome. Cette armée, par peur, faisait sauter les ponts derrière elle; et nous, sous les murs de la vieille métropole du monde, repaire de tout ce que la famille humaine a de plus hideux, la plus grande des gloires italiennes, et enfin notre capitale sans laquelle l'Italie n'est pas l'Italie, mais seulement un vain mot à faire rire de pitié.

Le 3 novembre, cette poignée de jeunes gens qu'un gouvernement, que je rougis d'appeler italien, non-seulement abandonnait, mais vendait, non-seulement n'assistait pas, mais encore spoliait de ses fusils, de ses munitions et de son pain, combattait à Mentana. Cette poignée de jeunes gens volés et trahis étaient de ceux qui avaient enrichi les arsenaux de l'Etat avec plus de matériel qu'ils n'en avaient jamais possédé. Et si l'on vous dit qu'en 1860, ces jeunes gens n'ont pas été dissuadés, mais, au contraire, aidés, répondez à ceux qui vous le diront, qu'ils mentent, et que je leur prouverai quand ils voudront.

Les mêmes renards, avec leurs mêmes ruses, s'étaient mis en mouvement en 1860, comme en 1867; mais aucune assistance de leur part, sinon quand on n'en avait pas besoin, et par ordre de Bonaparte ou pour lui complaire; ils ont marché en 1860 pour nous combattre, avec

une armée de 40,000 hommes, exposant le pays à une guerre fratricide (Voyez la note diplomatique de Farini à Bonaparte).

Et cette poignée de jeunes gens que l'on ne permettait pas aux braves de rejoindre, tandis qu'on le permettait au rebut des vils agents de la police pour les démoraliser et les faire désertir; cette poignée de jeunes gens, dis-je, dépourvue du matériel le plus nécessaire au soldat qui combat, luttait à Mentana, une demi-journée, contre deux armées, et demeura un instant maîtresse du champ de bataille.

Mes chers amis, j'ai pensé que vous ne seriez pas indifférents à ma démarche plus révolutionnaire que parlementaire, et j'aime à croire que vous vous persuaderez que les membres ne peuvent pas être bien portants quand le cœur est malade. Donc, j'ai la conscience d'avoir servi la cause de la Gallura sur les rives du Tibre, là où bat, en état de souffrance, le cœur de la patrie italienne.

Quant à l'inviolabilité attribuée au député, vous savez comment on la respecte en Italie. Ce n'est donc point ce motif qui m'excite à accepter le mandat que vous voulez bien me confier, mais bien l'amour que je porte à cette chère population qui se contente de ma faible capacité, et que je servirai peut-être fort mal, mais du moins de toute mon âme.

A vous pour la vie. G. GARIBALDI.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur, le 6 janvier 1868.

Monsieur le Directeur (1).

La déclaration formelle qui termine la seconde lettre de M. Galland vient clore tout débat entre nous sur la traversée de Saumur, par le chemin de fer de Poitiers.

Je ne vous écris ce matin que pour relever un passage de cette lettre qui accuse les convenances de ma discussion.

M. l'ingénieur dit : « J'aurais droit de me plaindre de la manière dont on a interprété ma dernière lettre, car je viens de la relire et je n'y vois rien, ainsi que je l'ai dit, qui autorise à un degré quelconque les conclusions forcées qu'on a voulu en tirer. »

Je pense que mes conclusions découlent trop logiquement d'un paragraphe de la première lettre (2) de M. Galland, pour qu'il ait droit de s'en plaindre : voici son texte :

« M. Ratouis paraît croire, en terminant son article (3), que la réserve du tracé implique, de la part du Conseil municipal, l'arrière-pensée de la construction d'un viaduc spécial; et avec quoi le construirait-on donc? ».....

(1) Voir l'Echo des 24, 29, 31 décembre 1868, 5 janvier 1869.

(2) Du 27 décembre.

(3) Du 24 décembre.

Je vous le demande, monsieur le Directeur, cette question dubitative réservait-elle la construction future de ce viaduc? N'exprimait-elle pas au contraire un aveu indirect qu'on ne le construirait pas?.....

Aujourd'hui que M. l'ingénieur complète sa pensée par cette affirmation : « Tous nos efforts tendront à contourner la ville au lieu de la traverser! » je me plais à enregistrer ces efforts si conformes aux miens; mais jusque-là, j'étais autorisé à conclure ainsi que je l'ai fait : les paroles s'envolent, dit un vieux proverbe, les écrits restent.

Agréé, monsieur le Directeur, etc.

PAUL RATOUIS.

Paris, le 2 janvier 1869.

Monsieur le Directeur,

Un malentendu vient de s'élever entre MM. P. Ratouis et G. Galland sur la traversée de Saumur par la ligne ferrée de Poitiers. Permettez-moi de le regretter, sans bien le comprendre.

Il est bien évident, et c'est là le point capital de la question, que nos deux honorables sont d'un accord parfait sur l'utilité, la nécessité, l'urgence même du transit poitevin par notre beau et cher pays; autrement le chemin de Poitiers à Saumur perdrait immensément de sa raison d'être, et quand M. Ratouis a publié son excellent article sur le grand passage de Saumur, il ne faisait que rendre justice à l'œuvre de M. Galland, qu'il entait sur l'histoire même du Saumurois.

Mais où paraissent différer ces messieurs, c'est sur le mode de traversée de la ville, et non sur la traversée elle-même.

M. Ratouis, que des fonctions judiciaires mettent à même, plus que personne, de connaître les embarras intérieurs des rues et quartiers, aussi bien que les habitudes commerciales et les mœurs du pays, a pensé au dérangement de ces habitudes, à des embarras plus considérables que ceux existant déjà, aux dangers même du passage de trains de vapeur à travers la ville, et il s'est effrayé, et pour les habitants et pour les animaux même.

Ce sont là choses sérieuses en effet.

L'honorable magistrat a aussi manifesté des craintes pour le petit commerce de l'intérieur et nous l'a montré presque éteint dans Saumur et transporté au dehors de la ville, et, à cette occasion, il a invoqué l'exemple de la ville de Nantes.

Qu'il me permette de lui dire que son exemple me paraît mal choisi sous le rapport commercial, et qu'à Nantes, le quartier le plus industriel et le plus riche est tout justement le quartier de la Fosse, tout sillonné qu'il est par une et même plusieurs voies de fer, et à aiguilles encore. Non, ce qui gêne à Nantes, ce sont les barrières et leur fermeture trop fréquente; ce qui, certes, ne sera point à redou-

cacher dans une maison de contrebandiers. Il y fut arrêté, envoyé en France, interné à Angoulême et surveillé de très-près.

L'Andalousie, Grenade, la Catalogne, l'Aragon, comme le Nord, eurent aussi leurs bandes armées. Garnier, l'un des chefs de ces nouvelles guérillas, fit quelque temps retentir Madrid de son nom. Toutefois, ce n'étaient pas là des ennemis de qui la reine pût encore avoir à redouter de grandes entreprises. On répandait du sang, on pillait des villages, on fusillait des hommes, mais la cause de don Carlos ne faisait nul progrès. Il manquait à toutes ces bandes, à tous ces partisans, à toutes ces volontés agissant isolément, un lien unique pour rattacher à un même but les efforts partiels et inutiles de chacun.

La Navarre n'avait pas été la dernière à fournir son contingent pour cette guerre entreprise avec si peu d'ensemble.

Peu de temps après la mort de Ferdinand VII, le général marquis de Santos-Ladron, né à Lodosa, dans la Rivera, contrée dont il était un des plus riches propriétaires, mis en surveillance à Valladolid, étant parvenu à s'échapper de cette ville, s'était jeté dans le pays où il jouissait d'une influence considérable. Il n'eut pas de peine à soulever une province déjà toute disposée à agir en faveur d'un prince auquel elle s'était toujours

montrée fidèle et de la conservation duquel dépendaient, en outre, ses propres privilèges ou *fueros*.

Les privilèges ou *fueros* dont jouissait encore à cette époque cette province ou plutôt le royaume de Navarre (car on l'appela ainsi), et auxquels les habitants tenaient par-dessus tout, étaient d'être gouvernée par un vice-roi, d'être exempte de tout impôt, de toute levée d'hommes et d'argent, excepté dans des conditions extraordinaires, telles que celle d'une invasion par des troupes étrangères ou d'un danger sérieux menaçant le trône.

En Navarre, à l'époque dont il est ici question, il n'existait ni conscription ni *quintos*, et cependant nous devons dire qu'en cas de guerre, aucune province de l'Espagne ne fournit aux armées de plus nombreux et de plus intrépides contingents.

Ces *fueros* dataient de la réunion de la Navarre à la couronne d'Espagne par Ferdinand le Catholique. Alors il avait été accordé aux habitants de conserver leurs anciennes lois, les coutumes, les usages dont ils avaient joui pendant les six siècles où ils avaient vécu citoyens d'un royaume indépendant.

La Navarre, sur trois cent mille âmes dont se composait sa population, comptait quinze mille nobles ou se prétendant tels. Il n'était pas rare de voir, dans les champs, des paysans travaillant la terre, l'épée au côté,

comme descendants des anciens preux, la terreur des infidèles.

Les provinces de Guipuscoa, de la Biscaye, de l'Alava, dans le nord de l'Espagne, avaient, ainsi que la Navarre, conservé des privilèges particuliers ou *fueros*. Pour les peuples de ces contrées, le roi n'était pas le roi, mais seulement le seigneur du pays.

Ces motifs et le sentiment particulier des peuples de cette partie du royaume ne tardèrent pas à engendrer une opposition à la reine Christine, opposition formidable qui dégénéra en guerre civile à partir de 1834. Les habitants de Guipuscoa, de la Biscaye et de l'Alava, grands enfants comme tous les peuples, tenaient tellement à ne pas reconnaître un roi dans le souverain des Espagnes, que, lors des revues passées par don Carlos, pour la cause duquel ils avaient pris les armes, les bataillons de la Navarre défilèrent aux cris de : « Vive le roi, notre seigneur! » tandis que les autres criaient : « Vive notre seigneur le roi ! » afin de bien marquer la différence.

Ainsi que nous l'avons dit, après les quelques tentatives infructueuses de révolte contre le gouvernement de la reine qui suivirent la mort de Ferdinand, les provinces du Nord, principalement la Navarre, se soulevèrent à la voix d'un enfant de Lodosa, le général marquis de Santos Ladron. Cet officier, adoré dans le pays

de la Rivera, sut entraîner à sa suite un grand nombre d'adhérents et former à don Carlos un noyau de partisans énergiques; mais il fut pris et fusillé le 15 octobre 1833. Son exécution, loin de calmer les esprits en Navarre, ne fit que les exciter.

Dès ce jour, il devint facile de prévoir qu'une guerre civile terrible allait ensanglanter le nord du royaume, peut-être l'Espagne tout entière. On apprit à Pampe-lune que Ituralde, lieutenant de Santos-Ladron, avait rallié une partie des bandes attaquées par Lorenzo, l'heureux vainqueur du chef carliste navarrais. Aussitôt, trois cents jeunes gens, quittant la capitale de la Navarre, furent rallier dans les montagnes de l'Alava, où ils s'étaient réfugiés, Ituralde et son monde.

Ituralde, homme de mérite, forma aussitôt de ses bandes deux bataillons militairement organisés.

Tel fut le noyau de cette armée carliste qui tint un instant en échec le gouvernement de la reine à Madrid. Ces deux pauvres bataillons étaient alors mal équipés, mal armés et dans le plus triste état, puisqu'ils manquaient de tout; mais ils composaient une apparence de troupes régulières. Sous leur protection, une sorte de gouvernement, prenant le nom de *junte de Navarre*, présidée par Echeverria, se déclara en possession du pouvoir pour le roi Charles V et s'assembla dans les vallées du Bastan.

ter à Saumur, où quelques trains devront bien suffire, chaque jour, au transport des voyageurs et des colis.

Avec quelques bons règlements de voirie et quelques mesures d'administration aussi pour éviter le sifflet et autres inconvénients locaux, j'estime que nul des dangers redoutés n'est à craindre, comme je pense que les riverains de la voie ferrée auront bientôt fait de s'accoutumer au passage de trains, si peu nombreux et de si peu d'importance.

Mieux vaudrait certainement un viaduc sur la Loire et en dehors de la ville; mieux eût valu même le détour par la levée d'Enceinte, s'il eût été possible, que la traversée de la place de la Bilange; mais ce sont là des questions qui ont dû, bien évidemment, être étudiées, et qui peut-être le sont encore.

Contentons-nous donc du possible actuel, sauf à réserver l'avenir.

Mais laissons, dans tous les cas, effectuer le transit, même au prix de quelques inconvénients, et sachons bien que la *revivification du pays saumurois* est à ce prix. Je l'ai écrit déjà, c'est *le to be or not to be* de notre admirable contrée, et ce ne sont pas mes compatriotes, au coup-d'œil si juste en affaires, à l'intelligence si droite et si prompte, qui voudraient manquer à l'appel de la souscription Galland.

Le peu que je sais, comme le peu que je vau sur l'esprit de mes compatriotes, est tout entier à la grande cause des voies ferrées entre Saumur et le Poitou, la Vendée et la Bretagne. J'adjure donc (et je crois être bon juge à distance) tous mes vieux camarades, tous mes amis anciens, et ceux-là même que l'amour *si désintéressé* que je professe pour notre cher pays a pu me créer, oui, tous je les adjure, — *et de tout cœur*, — de ne penser qu'à une chose: au salut de la plus belle et plus riche contrée de France. Et ma conviction profonde est que je serai compris par *bien des âmes*, comme par *toutes les intelligences* du pays. Je l'ai dit encore, et prends plaisir à le répéter: *Sursum corda!* PAUL PROUTEAU.

Nous nous empressons de donner aujourd'hui la première liste de souscriptions au chemin de fer de Poitiers à Saumur; on peut juger de la sympathie de cette ligne par les actions qui ont été prises dans toutes les classes de la société de notre ville. C'est un début de bon augure.

#### PREMIÈRE LISTE.

MM. Louvet.....	40 actions.
Boulligny.....	2
V. Latrau.....	2
V. Trouillard.....	2
Ch. Trouillard.....	5
Bodin, avoué.....	5
Lecoy.....	2
Charbonneau (Constant).....	10
Labiche.....	2

Ainsi donc, dans les dernières semaines de 1833, le prétendant, encore à l'étranger, possédait dans le Nord de l'Espagne un semblant d'armée appuyant un semblant de gouvernement.

Tout-à-coup, la présence d'un homme, d'un seul homme, vint changer l'aspect des choses. Cet homme, c'était Thomas Zumalacarréguy, auquel les habitants donnèrent bientôt le nom de Tio-Thomas, l'oncle Thomas.

Né en 1788, d'une famille pauvre, mais noble, du village d'Ormességué, dans la province de Guipuscoa, sur la route de France à Vittoria, à une lieue de Villareal, Zumalacarréguy avait quitté la maison paternelle à dix-huit ans pour s'enrôler sous Mina, comme cadet, pendant la guerre de l'indépendance. Il s'était élevé rapidement au grade de capitaine, et avait montré d'abord quelques tendances républicaines. Toutefois, ses convictions politiques n'avaient pas tardé à se modifier, il était devenu un partisan dévoué de don Carlos.

Son caractère était plein de noblesse, de fermeté, principalement de franchise. Cette franchise le fit oublier dans les grades subalternes, malgré des services réels. On le retrouve encore capitaine en 1822. La campagne de 1823 lui ayant donné l'occasion de déployer ses talents militaires, il obtint, dans la division Quesada de l'armée royaliste, le commandement de deux batail-

Poulet, avoué.....	1
Besson-Morin.....	5
Chedeau.....	5
Audouin, notaire.....	5
Chudeau.....	2
Paul Ratouis.....	2
Henri Delavau.....	10
Auguste Courtiller.....	4
Henri Mayaud.....	10
Mayaud, frères.....	30
Thiffoine-Mercereau.....	4
Lancement.....	2
Raignard, négociant.....	2
Paul Lorrain.....	2
Armand Jagot.....	2
Julien Girard, négociant.....	4
Alexandre Girard, libraire.....	1
Adolphe Balzeau.....	2
Goupil.....	1
Roland, imprimeur.....	2
Lange.....	2
Coutard.....	4
Cathelineau.....	2
Poitevin et Meunier.....	4
Charles Jagot.....	2
Bougreau.....	2
Gilbert-Fauvel.....	4
Gilles Martin.....	2
De Vallois.....	1
Voisin-Château.....	2
Paul Godet.....	2
V. Lambert et fils.....	12
Ernest Thoreau.....	5
Clouard, notaire.....	3
Cormery.....	4
Desmè (M <sup>lle</sup> ).....	2

Total..... 219 actions.

Nous apprenons de source certaine que M. de Soubeyran vient de souscrire pour 100 actions.

Le scrutin ouvert dimanche dans le canton de Saint-Florent-le-Vieil pour l'élection d'un membre du Conseil général et d'un membre du Conseil d'arrondissement n'a pas donné de résultats définitifs.

Les votes des électeurs se sont répartis de la manière suivante :

#### CONSEIL GÉNÉRAL.

MM. Arnous-Rivière,	774 voix.
Bordier,	802
Bureau du Colombier,	1,010
Gazeau,	908
Heuschen,	271

#### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Trottier,	1,347 voix.
Rabouin,	946
De Saint-Pern,	752
Olivier,	136
Secher,	493

Par une circulaire en date du 16 décembre

lons. Lieutenant-colonel en 1825, il fut mis à la tête du premier régiment des volontaires royaux, puis de celui du prince (3<sup>e</sup> d'infanterie de ligne). En dernier lieu, on le nomma colonel du 4<sup>e</sup> dit d'Estramadure. On avait reconnu chez lui une remarquable aptitude d'organisation et une fermeté à toute épreuve, en sorte qu'on lui confiait volontiers les corps les moins bien organisés et les plus mal disciplinés. Toujours il en faisait rapidement des régiments modèles.

Lorsque l'opposition de don Carlos aux dernières volontés de Ferdinand rendit probable, dans un avenir prochain, une lutte entre la reine Christine et son beau-frère, les sentiments bien connus de Zumalacarréguy le firent destituer et même arrêter comme un ennemi de l'Etat. Rendu à la liberté, il envoya sa démission et se retira à Pampelune avec sa femme et ses enfants. Il s'y trouvait à la mort du roi. On lui offrit le grade de brigadier, s'il voulait embrasser le parti de la reine. Il refusa et, quoique surveillé de très-près, il parvint, dans la nuit du 29 octobre, à s'échapper de la ville.

(La suite au prochain numéro.)

1868, M. le ministre de l'instruction publique informe les préfets des départements dont le conseil général n'a pas voté des fonds pour la propagation de l'enseignement gratuit, qu'ils auront à n'autoriser le recouvrement de l'imposition extraordinaire spéciale votée par les conseils municipaux dans les communes qui pourront, au moyen de leurs propres ressources, pourvoir non-seulement à toutes les dépenses obligatoires, mais aussi à la gratuité absolue. Ils feront opérer le recouvrement de la rétribution scolaire dans les communes pour lesquelles l'établissement de la gratuité se trouve ajourné.

#### DÉMONÉTISATION.

Nous pensons être utile à nos lecteurs en leur rappelant une dernière fois la désignation des monnaies soumises à la démonétisation, et qui ont cessé d'être admises dans les caisses de l'Etat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1869 :

Monnaies françaises. — Toutes les pièces de 2 fr., 1 fr., 50 c. et 20 c. qui portent un millésime antérieur à 1864.

Monnaies belges. — Toutes les pièces à l'effigie de Léopold I<sup>er</sup>.

Monnaies italiennes. — Toutes les pièces frappées à l'un des Etats qui composent le royaume actuel d'Italie, et portant un millésime antérieur à 1863.

Monnaies suisses. — Les pièces de 2 fr. et de 50 c. au millésime de 1850 et 1851.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1869, les seules pièces qui auront un cours légal sont :

France. — Les pièces frappées depuis 1864 (laurées).

Etats-Pontificaux — Les pièces de Pie IX.

Belgique. — Les pièces de Léopold II.

Italie. — Les pièces frappées depuis 1863.

Suisse. — Les pièces frappées depuis 1860.

Les pièces de toutes les autres nations n'ont pas cours légal en France et doivent être refusées.

Toutefois, aux termes d'une nouvelle décision, les pièces démonétisées sont reçues pendant deux mois encore dans les caisses publiques, Trésor, contributions, tabacs et poste.

#### VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur, informe ses administrés qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe en ce moment de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, de midi à 2 heures, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> janvier 1869.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

Vienne, 5 janvier. — La *Gazette de Vienne* publie le télégramme suivant daté de Constantinople, 4 janvier :

« La Porte a résolu d'adoucir, par des modifications importantes, les mesures d'expulsion dont elle a menacé d'user envers les sujets hellènes. »

Peu de nouvelles d'Espagne, mais des bruits médiocrement rassurants. La *Igualdad* calomnie sans doute le gouvernement et le pays, lorsqu'elle prétend que les Cortès ne se réuniront pas, et que, si même elles se réunissaient, on ne les considérerait point comme représentant l'opinion de la nation.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

#### Variétés.

#### INSTRUIRE EN AMUSANT.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'un de nos compatriotes, ami de la science et souvent heureux dans ses recherches, vient de livrer à la publicité un travail compliqué et peu connu. Sachant bien que dans notre temps, où chacun est obligé de consacrer tous ses efforts aux nécessités de la vie matérielle, les calculs tout faits sont préférés par la grande majorité des populations, il a cru rendre un véritable service en établissant, comme un barème, la supputation des dates et en mettant à jour tous les systèmes employés depuis le commencement de notre ère jusqu'à nous, résultat qui peut être poursuivi par les indications jusqu'à la fin des temps. — Profitant des données scientifiques généralement acceptées et mettant de côté tout l'appareil ordinaire des procédés employés avant lui, il a su rendre son travail ingénieux, entièrement mécanique et si simple, que les enfants même le comprennent sans effort et peuvent l'utiliser en s'amusant. Dans les relations ordinaires, publiques, commerciales, dans les rapports internationaux même, dans les recherches historiques ou privées, chacun pourra y puiser des enseignements utiles, et nous connaissons plusieurs intelligences d'élite qui ont été frappées des rapprochements curieux que ce travail leur a permis de faire dans leur histoire personnelle. Chacun y trouvera la raison et la concordance des calendriers grecs et romains, des renseignements clairs et suffisants pour comprendre sans difficulté le système du calendrier en usage de 1792 à 1805 et les raisons, tant astronomiques que religieuses, qui ont motivé la réforme de 1582. Peut-être les différences établies entre notre calendrier moderne et celui en usage encore chez quelques peuples du Nord engageront-elles les puissances qui suivent, comme par un motif qui de plus en plus tend à disparaître, le système Julien, malgré les inexactitudes sensibles qui ne feront que s'accroître, à accepter, par la raison scientifique, la méthode Grégorienne, déjà suivie par la généralité des nations européennes; résultat que tous les savants ne cessent de poursuivre dans l'intérêt des relations internationales et conformes à la vérité scientifique. — Obtenir un résultat tant désiré serait pour notre concitoyen la plus grande récompense de ses travaux. Espérons que son vœu sera entendu, et nous savons qu'il ne négligera rien pour se faire comprendre des puissances conviées, grâce à son activité et à son dévouement. — Cette récompense lui servira d'encouragement pour continuer à produire les applications utiles et générales qu'il ne cesse de poursuivre, souvent avec un rare bonheur, et la publication de son travail actuel n'est que le prélude de publications plus importantes, de véritables découvertes scientifiques, déjà connues de quelques privilégiés, et que nous serons encore heureux d'indiquer un jour. Patience et persévérance, telle est sa devise.

#### CHEMIN DE FER

DE

#### POITIERS A SAUMUR

OUVERTURE de la souscription aux actions de 500 francs.

#### COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION :

Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et correspondant du Crédit foncier à Poitiers;

Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil municipal de Saumur;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-Moutiers;

G. BEGUIN-DESVAUX, propriétaire, membre du conseil municipal de Loudun;

KALB, négociant à Loudun;

CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil général de la Vienne, maire de Montcontour ;  
 ROLLAND, propriétaire, membre du conseil municipal de Mirebeau ;  
 DÉCLE, banquier, maire de Neuville ;  
 AUBELLE, propriétaire à Tours.

Secrétaire,  
 M. CONTAT-DESFONTAINES, rue des Grandes-Écoles, 16 bis, à Poitiers ;  
 Auxquels seront adjoints deux autres membres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du chemin est fixé à..... 11,500,000 fr.  
 Divisés comme il suit :  
 8,000 actions de 500 francs. 4,000,000  
 Obligations..... 6,000,000  
 Subventions..... 1,500,000

Les obligations seront émises plus tard et réservées par préférence aux actionnaires.  
 Ces obligations, émises à 275 fr. produi-

sant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à 500 fr.

Plus de 2,000 actions sont déjà souscrites.  
 Le conseil d'administration sera nommé par les actionnaires eux-mêmes, conformément aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance, le CAPITAL SOCIAL sera INTÉGRALEMENT GARANTI aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une part proportionnelle dans les bénéfices.

Versements.  
 1/4 au moment de la constitution de la société et après avis donné un mois d'avance. . . . . 125 fr.  
 Les 3 autres quarts d'année en année au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation sur tout son parcours dans le délai de 3 ans au plus tard, à dater du jour de la constitution de la société.

On souscrit dans le département de Maine-et-Loire, chez MM. :

Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.  
 GALBRUN, notaire.  
 HACAULT, notaire.  
 Drézé..... DABURON, notaire.  
 Saumur.... LOUVET, TROUILLARD et C<sup>e</sup>, banquiers.  
 Veuve LAMBERT et fils, banquiers.  
 Veuve DE FOS et fils, banquiers.  
 COUTARD, négociant.  
 Et chez tous les notaires.  
 Angers.... BOUGÈRE, ROBIN et C<sup>e</sup>, banquiers.  
 LEMOTHEUX et fils, banquiers.  
 BORDIER, banquier.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BULLETIN FINANCIER.

La liquidation de la rente s'effectue sans changement appréciable sur les cours de la semaine dernière, et il n'y a pas de déduction certaine à tirer jusqu'à présent des indications de la liquidation.

La rente se tient à 70,17 et l'Italien, avec 8 centimes de report, à 57,37.

Le Mobilier et l'Immobilier ne se relèvent pas ; le premier est à 287,50 et la seconde à 106,25. Les administrateurs ont promis de verser 36 millions, et ont accepté les bases de l'arbitrage officieux formulé par M. Rouher et deux de ses collègues.

Les Lombards continuent à s'élever ; ils ont coté 437 avec 15 centimes de report. Les Autrichiens sont également demandés.

On détache actuellement les coupons suivants : Omnibus, 12,50 ; Gaz général, 16,50 ; Sous-Comptoir des entrepreneurs, 6 ; Banque ottomane, 12,55 ; les coupons des emprunts turc, danubien, russe, hongrois et des coupons d'obligations.

Les fonds anglais viennent en hausse. — L. Gérard.

BOURSE DU 5 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 07 cent. — Fermé à 70 33.  
 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 102 25.

BOURSE DU 6 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 70 30.  
 4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 102 50.

P. GODET, propriétaire-général.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué.

VENTE

SUR LICITATION,  
 Par adjudication, aux enchères publiques,

DE BIENS

Sis à Doué et à Douces,

Appartenant aux époux Bellemère-Guillon.

L'adjudication aura lieu le dimanche 24 janvier 1869, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué.

La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le 14 novembre 1868.

A la requête de : 1<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Jeanne Guillon, veuve de Jean Bellemère, ayant été commune en biens avec son mari, et demeurant à Doué ; 2<sup>e</sup> Marie Bellemère, femme de Mathurin Bouchard, forgeron, et celui-ci en son nom et pour son autorisation, demeurant ensemble à Doué ; 3<sup>e</sup> Adèle Bellemère, femme de Jean Lajoie, marinier, et celui-ci pour son autorisation, demeurant ensemble à Chouzé-sur-Loire, tous poursuivants, ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué à Saumur ;  
 En présence de : 1<sup>er</sup> Félix Bellemère, poissonnier, demeurant à Doué, co-licitant, ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué ;  
 2<sup>e</sup> Jean Bellemère, poissonnier, demeurant aussi à Doué ; 3<sup>e</sup> M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, en qualité de syndic à la faillite de ce dernier ; tous deux co-licitants, ayant constitué M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1. Immeuble de communauté.

PREMIER LOT.  
 Quarante-quatre ares de terre, au canton des Rues-Chèvres, commune de Douces, joignant au nord, André Guillon-Derouetteau, au couchant un sentier.  
 Mise à prix..... 1,000 fr.

2. Immeubles de succession.  
 Commune de Douces.

2<sup>e</sup> LOT.  
 Quinze ares soixante-quatre centiares de terre, dans les Chirous, joignant au nord les Récollets, au midi René Douet et autres, au levant le chemin, au couchant le chemin.  
 Mise à prix..... 250

Commune de Doué.

3<sup>e</sup> LOT.  
 Six ares soixante centiares de terre, dans les Varennes, joignant au

A reporter. 1,250

Report. 1,250 fr.  
 midi René Derouetteau, au levant les héritiers Ouvrard, au couchant un sentier.

Grevés d'une rente perpétuelle de dix-neuf litres trente-trois centilitres froment.

Mise à prix en sus de la rente..... 10

4<sup>e</sup> LOT.  
 Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, aux Quints, joignant au nord Jacques Perrault-Breton, au midi Hublot-Lebeau et Léoty-Lebeau, au couchant un chemin.

Et huit ares quatre-vingts centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord Hublot-Lebeau et Léoty-Lebeau, au midi Trouillard-Pasquière, au couchant le chemin.  
 Ces deux morceaux de vigne sont grevés ensemble d'une rente perpétuelle de cinquante cinq litres soixante-quinze centilitres de froment.

Mise à prix en sus de la rente..... 50

5<sup>e</sup> LOT.  
 Sept ares soixante-dix centiares de vigne, aux Grois, joignant au midi Pinot-Ragot, au couchant le chemin.

Mise à prix..... 100

6<sup>e</sup> LOT.  
 Deux ares vingt centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord M. Hublot, au levant Jacques Derouetteau, au couchant Jean Hublot.

Mise à prix..... 30

Et un are cinquante centiares de vigne, au même lieu, joignant au couchant Hublot.

Mise à prix..... 20

7<sup>e</sup> LOT.  
 Vingt-deux ares de terre, au Petit-Chemin, joignant au nord Dittière, au levant le chemin.

Mise à prix..... 400

8<sup>e</sup> LOT.  
 Une maison, située ville de Doué, près la rue Saint François, comprenant deux chambres basses, une chambre haute, un grenier au-dessus ; deux cours, trois caves dans l'une desquelles est un pressoir garni de ses ustensiles ; une écurie, un fenil au-dessus ; joignant au midi la veuve Guillon, au levant la rue de Cunault,

A reporter. 1,860

Report. 1,860 fr.  
 au couchant la veuve Bellemère, au nord Douet Guérineau.  
 Elle est grevée d'une rente de quatorze francs quarante centimes en argent.

Mise à prix en sus de la rente..... 900

Total des mises à prix. 2,760

Tous ces biens sont situés dans le canton de Doué, arrondissement de Saumur.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Mandin, notaire à Doué.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 7 janvier 1869.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 7 janvier 1869, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup>, reçu un franc, dixième et demi, 15 centimes.

(7) Signé : PARISOT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE POULAIN PÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Poulain père, chaudière à Doué, sont invités à se trouver le mardi 19 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

(8) Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MENARD-GUITTON.

Les créanciers de la faillite du sieur Menard-Guitton, marchand à la Chapelle-sous-Doué, sont invités à se trouver, le mardi 12 janvier 1869, à 9 heures 1/2 du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

(9) Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 17 janvier 1869, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, des biens, ci-après désignés, dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> Babin-Taveau.

SAVOIR :

Ville de Saumur, quartier de Fenet,  
 UNE MAISON, rue Notre-Dame ;  
 UNE MAISON, à l'Echelle-Bourreau ;  
 DEUX MAISONS, joignant Pradel ;  
 DEUX CAVES, dans le rocher ;  
 DEUX MAISONS, au Haut-de-l'Echelle.  
 S'adresser audit notaire. (10)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,  
 OU A LOUER

Une Maison d'habitation,

AVEC DÉPENDANCES,  
 Ecurie et remise, jardin en plein rapport, clos de murs,

Contenant 44 ares environ, dans lequel existe une pièce d'eau ; le tout situé au bourg de Saint-Lambert-des-Lévées, joignant MM. Cornilleau, Vaucelle et Legard.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. Jules BIDAULT, cafetier à la Gare, chargé de faire visiter la propriété. (11)

A VENDRE

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES BOURRÉES, livrés à domicile ou pris sur place.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,  
 MAISON

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie : Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n<sup>o</sup> 5 ;  
 Soit à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire.

M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

Une Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie demande un agent principal pour la représenter à Saumur, ou dans une des localités de l'arrondissement. Très-fortes remises et gratifications.

S'adresser à M. Peltier, chez M. Rousseau, rue Saint-Nicolas, 5.

PAPIER WINSI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie ; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

RAEDLÉ

Horloger de Genève.

Maison Martin-Boret, n<sup>o</sup> 13, rue Royale, Saumur.

A l'honneur de prévenir le public de cette ville et des environs, qu'après avoir fait ses apprentissages à l'école d'horlogerie de Genève, et avoir travaillé douze ans dans les premières fabriques de la même ville, il vient de s'établir provisoirement en chambre, au premier étage de la maison Martin-Boret, marchand de meubles, n<sup>o</sup> 13, rue Royale (sur les Ponts).

Il s'efforcera, tant par la modicité de ses prix que par la prompte et bonne exécution de ses travaux, de mériter la confiance qu'il a l'honneur de solliciter.

Nota. — Il se chargera de faire les réparations des ouvrages les plus difficiles dans sa partie, tels que : chronomètres, horlogerie de précision, etc., et l'on trouvera chez lui un bel assortiment de montres de Genève. (557)

UN JEUNE HOMME, connaissant le service, demande un emploi dans un café, un hôtel ou une maison bourgeoise.  
 S'adresser au bureau du journal.

2<sup>F</sup>.40 PAR AN 52 N<sup>OS</sup>

PARIS, 7, place de la Bourse, 7,  
 LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS  
**L'ÉPARGNE**  
 Guide des Actionnaires et des Obligataires  
 Paraît tous les dimanches ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES

avant les autres Journaux ;  
 COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér. ;  
 CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds ;  
 RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.

Direct<sup>r</sup>-Gérant : F. DE FONTBOUILLANT

52 N<sup>OS</sup> PAR AN 2<sup>F</sup>.40

Saumur, imp. de P. GODET.